



# Règlement Intérieur

## Préambule

---

Le Ski-Club de La Féclaz est une association loi1901. Les membres du bureau sont tous bénévoles.

**La vocation du Club est de former au ski de compétition, à développer un éventail technique large, l'engagement sur les skis et les capacités d'adaptation, fixer des objectifs individuels réalistes et appropriés, développer et optimiser le potentiel de chaque enfant en fonction de son objectif, participer aux différentes compétitions.**

Le règlement intérieur du Ski-Club de La Féclaz précise les modalités pratiques de fonctionnement du club. Le présent règlement s'applique à tous les membres du Club ; **ce document doit être lu et signé par les parents et les enfants lors de son inscription.** Un exemplaire est accessible sur le site internet du club : [www.skialpinlafecclaz.org](http://www.skialpinlafecclaz.org)

## Article 1 - Admission

---

L'admission en section ski alpin requiert de satisfaire simultanément aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 7 ans révolus pour le Club, être âgé de 5 ans révolus pour le Pré-Club
- Avoir le niveau minimum 3 étoiles ou un test équivalent d'une école de ski ; l'entrée au club ne pourra être validée qu'après un test de niveau organisé en fin ou en début de saison.

## Article 2 - Adhésion

---

Est membre du club, toute personne qui a accepté le présent règlement et qui s'est acquittée de la cotisation annuelle. Chaque membre actif devra fournir un certificat médical, valide de moins d'un mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du ski alpin en compétition, ou répondre au questionnaire de santé pour le renouvellement de sa licence.

L'inscription au Ski-Club de La Féclaz est valable pour un an. La date limite des inscriptions est fixée au 20 décembre de chaque année. L'inscription au club est considérée comme définitive pour la saison. Elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement pour tout abandon en cours de saison, y compris en cas de blessure.

### **Elle comprend :**

- les entraînements durant toute la saison
- l'inscription à toutes les compétitions encadrées par le Club sous réserve de sélection par les entraîneurs
- la licence FFS
- Le forfait de ski saison alpin du Domaine Skiable Savoie Grand Revard que chaque membre doit porter sur soi à chaque séance pour pouvoir accéder au domaine skiable (sous réserve des conditions de points FFS fixées par Savoie Grand-Revard).

### **Ne sont pas compris (à la charge du coureur) :**

- Le matériel du coureur
- L'équipement aux couleurs du Club
- Les forfaits de ski des stations autres que La Féclaz
- Les stages
- Le transport pour les entraînements, les stages et les compétitions

## Article 3 – Cotisations

---

• COUREUR FFS à partir d'U8	1er enfant	<b>450 €</b>
	2ème enfant	<b>350 €</b>
	À partir du 3ème	<b>300 €</b>
• DIRIGEANTS		<b>100 €</b>
• Pré-Club (2ème étoile + justificatif test technique ESF)		<b>250 €</b>

**Il est possible de payer en plusieurs fois. Les chèques sont remis au moment de l'inscription mais sont débités séparément selon vos indications.**

## Article 4 – Entraînements

---

Les entraînements d'automne (préparation physique) avant saison auront lieu tous les samedis de 14 à 16 h à partir du samedi 20 septembre et jusqu'au samedi 25 octobre 2014 pour toutes les catégories au-delà des U12. Tout manquement à ces entraînements pourra entraîner la non-participation des coureurs sur les premières sorties de ski qui débiteront début novembre.

**Les entraînements sont obligatoires. Ils ont lieu les mercredis, samedis** selon un planning établi et diffusé sur le blog en début de saison à partir des vacances de Noël. **Durant les vacances de Noël et d'Hiver les entraînements auront lieu tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés** selon le planning des entraîneurs. Les rendez-vous sont donnés 5 minutes avant chaque entraînement en tenue. En cas d'empêchement, le compétiteur devra systématiquement prévenir son entraîneur.

Le club se réserve le droit d'annuler un entraînement ou une course en cas de conditions météorologiques exceptionnellement mauvaises ou de force majeure.

**Les adhérents sont tenus au courant des programmes, du calendrier des courses par le site internet du club ([www.skialpinlafecclaz.org](http://www.skialpinlafecclaz.org)).**

Chaque membre du club devra veiller par son comportement à véhiculer une image positive du Ski-Club de La Féclaz et de la station, tout particulièrement lors des déplacements.

**Protection dorsale et casque obligatoires pour les entraînements et les compétitions, port de la combinaison non autorisé pour les catégories inférieurs à U12.**

Lors des déplacements en compétition ou pour des stages, les compétiteurs sont sous la responsabilité des entraîneurs. Ils doivent respecter les règles établies par ces derniers.

Les parents ne doivent en aucun cas inscrire leur enfant à une compétition directement auprès du club organisateur et devront obligatoirement passer par le club.

## Article 5 – Assurance

---

La prise du titre FFS (licence ou carte neige) procure d'emblée à chaque adhérent une assurance Responsabilité Civile (RC) et Défense Recours.

## Article 6 – Matériel

---

Les entraîneurs sont tenus en début de saison d'informer les parents sur le matériel nécessaire lié aux normes en vigueur (nouveau règlement FFS, casques, dorsales, etc.....)

Les parents qui désirent que les skis de leurs enfants soient préparés par le Club pourront le demander aux entraîneurs le mercredi précédant la course, une participation de 10 € sera demandée par paire de skis et par course.

## Article 7 – Droit à l'image

---

Le club dispose d'un blog et des photos prises lors d'entraînements ou de compétitions y sont publiées.

Chaque membre dispose d'un droit à l'image et doit, en début de saison, choisir d'autoriser ou de ne pas autoriser la diffusion de celles le concernant.

## Article 8 – Vie du Club et caution

---

**Chaque membre doit participer de façon active à la vie du club.** Afin d'être bien intégré au club, il est opportun pour les parents de proposer leurs services pour des animations, des accompagnements ou toute autre activité qui pourrait être utile au club. Lors des compétitions organisées à La Féclaz, le nombre de bénévoles nécessaires est important. **Chaque parent devra donc apporter sa contribution (a minima de deux fois dans la saison). Les parents intéressés sont également invités à se manifester pour intégrer le bureau du club.**

**Tout adhérent devra remettre un chèque de caution d'un montant de 50 euros**, libellé à l'ordre du Club des Sports La Féclaz ski alpin. Le chèque ne sera pas encaissé si au cours de la saison, le licencié et ses parents participent à la vie du club comme indiqué ci-dessus.

Les compétiteurs devront, sur demande des entraîneurs, participer à la préparation des courses ou des entraînements (fartage, traçage, détraçage etc...).

## Article 8 – Sanctions

---

Le bureau du club se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire et pourra, le cas échéant exclure, soit momentanément, soit définitivement, tout membre pour manquement grave au règlement intérieur, ou tout autre cas d'indiscipline ou faute grave portant atteinte à la sécurité.

En cas d'exclusion définitive, le montant de l'adhésion restera acquis au club.

## Article 9- Validité

---

A tout moment, les membres du bureau se réservent la possibilité d'apporter des modifications à ce règlement intérieur. Ces modifications devront être en conformité avec les statuts du club et validées en assemblée générale.

Un exemplaire de ce règlement intérieur sera donné à chaque adhérent.

**L'adhésion au club implique l'acceptation du présent règlement par tous les membres ainsi que par les parents des membres mineurs.**

Fait à : .....

Date : .....

<p><b>Signature + Mention « Lu et approuvé »</b> <b>Coureur :</b></p>
---

<p><b>Signature + Mention « Lu et approuvé »</b> <b>Père :</b></p>
--

<p><b>Signature + Mention « Lu et approuvé »</b> <b>Mère :</b></p>
--